



## Frais location après remise des clés

-----  
Par Jo612

Bonjour,

A l'état des lieux de sortie nous avons oublié de rebrancher les plaques électriques de cuisson comprises dans la location (appartement loué vide mais avec cuisine équipée en partie).

L'agence n'a pas accepté que l'on s'en occupe par la suite et souhaite maintenant faire venir un électricien afin de brancher ces fameuses plaques de cuisson électriques, avec je pense un montant de facture conséquent.

Est ce légal de nous demander de payer une telle prestation svp ?

Merci d'avance

-----  
Par morobar

Bonsoir,

Est ce légal de nous demander de payer une telle prestation svp

Oui

D'ailleurs un simple devis, sans facture, suffit.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Si lors de l'état des lieux d'entrée ces plaques étaient fonctionnelles et qu'elles ne le sont plus lors de l'état des lieux de sortie, le bailleur a effectivement vocation à faire intervenir un professionnel et à vous retenir le cout de sa prestation.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour

Si ce défaut de branchement est noté sur l'état des lieux de sortie, il est à votre charge, sur devis ou facture.

Sinon vous ne devez rien.